

1. Le procès-verbal du Conseil de la vie étudiante du 1^{er} février 2017 est approuvé ;
2. Questions immobilières : Question du coût de location de locaux universitaires par des étudiants, placement de prises supplémentaires dans les locaux, analyse de Melle KAYNAK. Monsieur l'Administrateur et M. EVENS, Directeur du service immobilier sont invités pour ces points ;

En ce qui concerne **le coût de location des locaux aux étudiants**, après un exposé des étudiants spécifiant qu'il leur a été demandé de payer le coût de location à l'occasion de la cop 21. M. L'administrateur échange avec les étudiants et propose après débat d'octroyer la gratuité des locaux pour autant que la demande soit introduite par la FEDE ou avec accord de la FEDE si la demande émane d'un cercle. Après la réunion, M. EVENS confirmera par mail : « Pour que tout soit bien clair, je vous confirme (...) que :

- La Fédé bénéficie d'une dérogation automatique pour une gratuité totale (location et frais) lorsqu'elle introduit une demande. Les étudiants sont toutefois censés rendre la salle dans un état de propreté normal.
- C'est la Fédé qui juge de l'opportunité de la demande et ne transmet que celles qui rentrent dans les critères pour obtenir la gratuité.
- Par conséquent, les demandes introduites directement par des cercles ou d'autres organisations étudiantes sont, *a priori*, payantes. Si un cercle demande la gratuité, il est renvoyé à la Fédé » ;

En ce qui concerne **l'installation de prises dans les salles de cours** et salles d'études, M. EVENS précise que l'examen de cette question nécessite la réalisation d'un cadastre complet des besoins dans chaque salle. Melle KAYNAK est remerciée pour le rapport qu'elle a fourni à la CVE. Le second obstacle est le coût d'installation estimé à 20.000 € pour la salle Gothot.

Priorité sera donnée aux salles du 20 Août. En vue de satisfaire les besoins nécessaires en période d'examens, des multiprises seront mis à disposition dans les salles d'études ;

3. **Demandes de subsides** : demande de l'orchestre des ingénieurs (1.000 €), du SIPS et demande en vue de l'organisation d'un jogging ULg ; Le subside est accordé pour l'orchestre des ingénieurs par pour le SIPS. En ce qui concerne l'organisation du jogging, le CVE soutient le projet et serait d'accord d'intervenir sur la base d'une proposition concrète de la FEDE ;
4. **Demande d'octroi d'une salle de méditation** : suivi : les étudiants ont bien été reçues et entendues mais n'ont pas donné suite à ce dossier : La CVE conclu, que de façon générale, l'Université n'est pas le lieu approprié pour ouvrir des salles de méditation.
5. **Demande de reconnaissance d'un cercle** : le CVE rejoint la position de la Fédé de ne pas reconnaître ce cercle; les informations fournies concernant ce cercle ne sont ni suffisantes ni claires;

6. **Information sur les nouveautés du règlement des études et des examens :** A cette occasion M. le Vice-recteur et Mme Marcourt annoncent leur volonté de faire une information en rapport avec les valeurs de l'ULg.